



Envoyé en préfecture le 27/12/2024
Reçu en préfecture le 27/12/2024
Publié le 27/12/2024
ID : 078-217802396-20241227-PC078239210002-AR

Arrondissement de France-la-Joie
Canton de Limay



ARRÊTÉ
PORTANT RETRAIT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE POUR UNE
MAISON INDIVIDUELLE ET/OU SES ANNEXES
au nom de la commune

Dossier n° PC 78239 21 00002

Déposé le : **11/02/2021**

Affiché le : **17/02/2021**

Complété le : **04/03/2021**

Arrêté n° : **2024-059**

Adresse du terrain : **15 RUE DE LA COMMUNE**
78520 FOLLAINVILLE-DENNEMONT

Référence(s) cadastrale(s) : **AE32 1**

Par : **Monsieur Umamo DJOCU et**
Madame THIAM Mame
02, allée des Orchidées
78440 PORCHEVILLE

Destination : **Habitation**

Pour : **Nouvelle construction**

Le Maire de FOLLAINVILLE-DENNEMONT,

VU la demande de Permis de construire décrite dans le cadre ci-dessus,

VU le Code de l'Urbanisme, notamment son article L. 424-5,

VU le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise approuvé par délibération n° CC_2020_01_16_01 du Conseil Communautaire du 16 janvier 2020 et modifié par délibération n° CC_2023-12-14_39 du Conseil Communautaire du 14 décembre 2023, classant le terrain en zone UDa3,

VU l'arrêté de Permis de construire précité délivré le 29/05/2021,

VU la demande de retrait formulée par Monsieur Umamo DJOCU et Madame THIAM Mame datée du 11/10/2024 reçue en mairie le 11/10/2024,

ARRÊTE

Article 1 : Le Permis de construire susvisé est RETIRÉ.

Article 2 : La présente annulation entraîne de plein droit le dégrèvement ou la restitution des taxes éventuellement versées dont l'arrêté d'origine est le fait générateur.

Article 3 : La présente décision est notifiée :

- au pétitionnaire par lettre recommandée avec avis de réception postal,
- au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L. 424-7 du Code de l'Urbanisme le : 27/12/2024

Toutes autorités administratives, les agents de la Force Publique compétents sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Conformément à l'article R. 424-15 du Code de l'Urbanisme la présente décision est publiée par voie d'affichage à la Mairie, dans les huit jours de sa notification pendant une durée de deux mois et est archivée à la Mairie.

A FOLLAINVILLE-DENNEMONT, le 27/12/2024

Le Maire,

Sébastien LAVANCIER



INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Si vous entendez contester la présente décision vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou, lorsque la décision est délivrée au nom de l'Etat, saisir d'un recours hiérarchique le ministre chargé de l'urbanisme. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. (L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite).

Les tiers peuvent également contester cette autorisation devant le tribunal administratif compétent. Le délai de recours contentieux court à l'égard des tiers à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain conformément aux dispositions ci-dessus.

Monsieur Djocu Umario
Madame THIAM Hame-Astou
2 allée des orchidées - 78140 Porcheville

Envoyé en préfecture le 27/12/2024

Reçu en préfecture le 27/12/2024

Publié le 27/12/2024

ID : 078-217802396-20241227-PC078239210002-AR

Beser
Levraut

Le 11 OCT. 2024

Porcheville, le 11 octobre 2024

Objet: Demande d'annulation du permis de construire

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que nous avons réalisé une construction sur la commune de Folainville-Dammont (78), à l'adresse suivante: Rue des Lavans.

Par conséquent, nous vous demandons de bien procéder à l'annulation du permis de construire

qui se situe: 15 rue de la Commune - 78520 Folainville-Dammont
n° PC 78239 21 00002

En attente d'une réponse, nous restons à votre disposition pour toutes informations supplémentaires.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Djocu Umario - THIAM Hame-Astou

